

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL

Labège – SIX GTS

- 30 août 2018 -

Présents :

- Sébastien ANNEREAU
- François LINANT
- Cyril PROCH
- François DASSANCE

A représenté la Direction à cette réunion :

- | | |
|--------------------|-------------------------------------|
| • Mélanie LANEYRIE | Responsable des Ressources Humaines |
| • Rodolphe FAVREL | Responsable d'activité et de site |

1. Il n'est pas rare de croiser des 2 roues à contre-sens dans le parking couvert (scooters qui font toute la longueur pour aller vers le parking ouvert, vélos qui remontent les accès côté lac (montée et sortie !!). Un rappel peut-il être fait sur la conduite à tenir et le respect des règlements intérieurs ? Il n'y a pas eu de communications en ce sens le 20 juin comme indiqué dans le précédent CR.

REPONSE

A ce propos, il est rappelé que les règles de circulation applicables sont celles du code de la route et que chaque collaborateur doit veiller au respect de la signalétique du parking. En effet, chaque usager se doit, comme dans chaque espace public de veiller au respect du code de la route.

Des rappels de consignes & d'information ont été effectués auprès du personnel par la Direction de Site, notamment le 21 juin 2018 et plus anciennement le 21 novembre 2017. Il appartient à chacun d'être respectueux des règles destinées à garantir la sécurité et le bien vivre ensemble.

2. Lors de la réunion du 2 mai, Mr LETORT avait expliqué avoir demandé un statut à l'ANSSI sur le rachat de GEMALTO par Thales et le devenir des activités du CESTI. Avons-nous des nouvelles sur cette demande ?

REPONSE :

L'ANSSI n'a pas pris formellement de position à ce jour.

Questions du mois d'août 2018 :

3. Durant cette période estivale, de nombreux salariés Thales Services étaient en bermudas. Quelle est la position de la direction concernant cette tenue vestimentaire sur le site PASTEL en cas de fortes chaleurs?

REPONSE :

Dans le respect du vivre ensemble, et quel que soit le climat, les salariés doivent se vêtir de façon correcte et adaptée à la situation de travail. Aucune consigne particulière par rapport à la période estivale n'a été définie.

Il est rappelé qu'en cas d'inconfort constaté notamment par rapport à une température ambiante trop élevée ou trop basse, il est recommandé d'en avertir la Direction de Site afin qu'elle puisse étudier et intervenir sur le sujet.

4. Pouvons-nous avoir des informations sur Chronotime, l'outil automatisé de gestion du temps de travail, qui doit être déployé au mois de septembre (cf Procès Verbal de réunion du CE du 24 mai 2018)?

REPONSE :

Une communication sera adressée afin d'informer le personnel du déploiement de cet outil.

5. Afin de mieux rentabiliser le restaurant d'entreprise, il est question de l'ouvrir à des entreprises supplémentaires. Pouvez-vous nous en dire plus sur la date d'arrivée de ces nouveaux convives et sur les créneaux horaires qui leur seront alloués ?

REPONSE :

Ces informations relèvent de la commission restauration. Les créneaux choisis pour l'accueil des nouveaux convives seront ceux définis en dehors du pic de fréquentation, soit en dehors de la tranche 12h/12h30. La mise en œuvre devrait intervenir courant septembre 2018.

6. Lors des pics de chaleur cet été, il faisait très chaud en intérieur aussi ? Comment est gérée la climatisation ? Y-a-t-il des demandes spéciales à faire pour avoir des zones plus fraîches ?

REPONSE :

Des ajustements de température ont été effectués et adaptés afin de satisfaire les collaborateurs. En fonction de l'exposition du bâtiment et de sa configuration, des variations de températures peuvent être constatées dans différentes zones. Si des anomalies sont constatées, il est important de faire remonter les soucis à la Direction de site.

Il est précisé également que des demandes dans l'outil « Way in » de Vinci peuvent être enregistrées. L'outil « Way in » de Vinci est l'outil dédié pour déclencher une intervention (par exemple : incident, ménage incomplet...) et assurer le reporting des demandes.

7. Des retours ont-ils eu lieu concernant les expertises sur les transferts d'équipes entre TS et Thales Six GTS France ? Une date est-elle définie concernant le transfert d'ISO vers NES ?

REPONSE :

Le transfert des équipes TS vers GTS est prévu au 1^{er} octobre. La date avancée pour le transfert d'ISO vers NES est également le 1^{er} octobre.

8. Nous avons pu voir au bord de l'Allée du Lac qu'un permis de construire avait été obtenu pour rehausser le parking silo de Pastel sur le parking côté sud-ouest. Quel est le calendrier de ces travaux ? Y aura-t-il une influence sur les accès du parking ?

REPONSE :

Des permis de construire ont été affichés par le promoteur à l'entrée de la zone. Cet affichage est obligatoire pour purger le droit des tiers. Nous n'avons aucune information de sa part quant à un éventuel démarrage de chantier. Thales n'a pas manifesté de besoin auprès de ce promoteur.

9. Maintenant que les bornes de rechargement des véhicules électriques fonctionnent enfin sur Labège, pouvons-nous avoir une communication pour en connaître le fonctionnement ?

REPONSE :

Une communication a été diffusée le 29/08/2018 auprès des équipes.

10. Des zones fumeurs sont-elles prévues sur le site PASTEL ?

REPONSE :

Une étude est en cours pour un abri fumeurs situé à l'arrière du bâtiment.

<i>Date de la prochaine réunion : mercredi 19 septembre à 10h30</i>
--